

**Zeitschrift:** Actio : un magazine pour l'aide à la vie  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge Suisse  
**Band:** 95 (1986)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Controverse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



*Eduard Blaser, délégué du Conseil fédéral pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger.*

Après une grande catastrophe, les interventions de la première heure, des premiers jours sont toujours ressenties comme chaotiques par les spectateurs, qui ne voient qu'une partie des opérations de secours. Cette impression, ce sentiment d'impuissance, cette impatience de ne pouvoir agir plus vite se traduit souvent – à tort d'ailleurs – par le reproche d'un manque de coordination.

Le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe a eu l'occasion au cours de ces dernières années de participer à plusieurs opérations de sauvetage ou de secours lors de catastrophes d'envergure à l'étranger: séismes au Yémen du Nord, en Turquie, au Chili, au Mexique, cyclones au Bangla-

desh, rupture d'un barrage en Italie du Nord et éruption volcanique en Colombie. Lors de ces événements, il a fait les constatations suivantes:

– Au cours des premières heures, des premiers jours, il y avait toujours trop peu

d'équipes de secouristes compétents et trop peu de matériel de secours sur place.

– Vu les modestes moyens à disposition, le travail fourni était presque toujours admirable, mais souvent dilétante.

– La coordination globale a toujours été confiée à un organe de commandement militaire, qui disposait de matériel de communication et d'une centrale d'informa-

tion. Le commandant en chef des opérations de secours était directement subordonné à un ministre. Ces états-majors ont très bien travaillé; ils ont utilisé les nouveaux moyens arrivant sur place au fur et à mesure,

de catastrophe et de premiers secours. Pour ce faire, les instructions écrites ne suffisent pas, il faut faire des exercices pratiques.

Les Japonais d'ailleurs sont parfaitement conscients de cette nécessité. Ils organisent

## **AIDE EN CAS DE CATASTROPHE: MANQUE DE COORDINATION?**

en les appliquant à bon escient.

Conclusion: Lors des grandes catastrophes à l'étranger, ce n'est pas la coordination qui faisait défaut. Par contre, comme une grande partie de la population était touchée, les équipes de secouristes compétents manquaient partout. Dans les cas de catastrophes graves, il est donc essentiel que la population ait des connaissances de base en matière de comportement en cas

annuellement une «journée anticatastrophes». Ainsi, le 1<sup>er</sup> septembre 1985, un exercice général pour les cas de catastrophe avait été mis sur pied dans les districts de Kanto et de Tokai, sous la direction du premier ministre Yasuhiro Nakasone, exercice auquel participaient 7 millions d'habitants, ainsi que les autorités, les organisations de secourisme et d'entraide. □

# **L'aide humanitaire en question**

*Toni Hagen, Lenzerheide*

Il faut distinguer l'aide d'urgence en cas de catastrophe (séismes, inondations, etc.), destinée à sauver des vies, et l'aide dont le but est d'assurer la survie (par exemple au lendemain de grandes sécheresses ou de catastrophes naturelles telles que séismes, tempêtes, inondations).

Dans le domaine des opérations de sauvetage de la première heure, le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe a fait ses preuves. Mais ce qui nous intéresse ici, ce sont les problèmes de coordination qui se posent dans les cas d'aide à la survie ou à la reconstruction. En effet, cette forme d'aide requiert des moyens financiers autrement plus importants, et une mauvaise utilisation de ces fonds peut entraîner des dommages irréparables à long terme, touchant un nombre beaucoup plus grand de personnes qu'un séisme, par exemple, ne fait de victimes.

La coordination au niveau des bénéficiaires est rendue plus difficile du fait que les constats de dommage sont

souvent exagérés à l'excès. Dans les régions d'Afrique victimes de la sécheresse, on assiste à intervalles réguliers à la «plus grande famine du siècle». Lors du tremblement de terre au Pérou, en 1970, les dégâts se montaient, selon les estimations officielles de l'ONU et du gouvernement, à

## **UNE DRAMATISATION SOUVENT EXAGÉRÉE**

quelque 517 millions de dollars américains, alors que l'on constata ultérieurement qu'il ne s'agissait en fait «que» de 80 millions de dollars. Dans le cas de la guerre d'indépendance du Bangladesh en 1971, les chiffres variaient entre un milliard 200 millions et 3 milliards de dollars, alors qu'après le séisme au Nicaragua, en 1972, on allait jusqu'à avancer la somme d'un milliard 400 millions de dollars.

Ces évaluations excessives des dommages ont deux conséquences indésirables: elles paralysent les initiatives

d'entraide des sinistrés eux-mêmes et entraînent l'importation de biens de premiers secours inutiles. Les collectes auprès des donateurs prennent trop d'ampleur et résultent en des excédents (céréales, médicaments, etc.) qu'il faudra liquider ensuite. Les organisations d'aide en

pays d'intervention une organisation partenaire non politisée et intègre. C'est là un des points faibles de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui doit travailler en étroite collaboration avec la société nationale du pays assisté. Dans le tiers monde notamment, celles-ci sont parfois un organe politique du gouvernement.

Toutefois, l'attitude des donateurs entrave également la coordination; en effet, après quelque mois seulement, ils souhaitent connaître le nombre d'enfants qui ont pu être sauvés de la mort grâce à leur don. Une obligation d'utiliser immédiatement tous les fonds peut précisément avoir des conséquences négatives pour une aide destinée à assurer la survie à long terme. □

cas de catastrophe «vivent» de ces cataclysmes; elles ont donc en fait intérêt à en grossir l'importance.

«Vivre des catastrophes» n'a en soi rien de répréhensible. Les médecins ne «vivent»-ils pas également du malheur, des maladies et des souffrances des autres!

Cette réalité fait que dans les pays sinistrés se manifestent des phénomènes de concurrence, de rivalité. Une telle situation exclut en grande partie les possibilités de coordination, tout particulièrement lorsqu'il n'existe pas dans le